

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

4 MAI 2023

TEXTE DES RÉOLUTIONS

Résolutions approuvées lors du Conseil d'Administration du 13 avril 2023

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion, la situation financière et morale de l'Association, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter les 12 493,04 € de déficit de l'exercice 2022 au compte report à nouveau.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions entre l'association et ses administrateurs approuve les conventions qui y sont relatées.

4^{ème} résolution :

En vertu des statuts, l'Assemblée Générale est appelée à fixer les modalités de calcul des cotisations. Après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, elle décide de maintenir les cotisations aux tarifs actuellement en vigueur.